

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 16 DECEMBRE 2021

ANNULLATION DE LOYER

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu un rendez-vous avec Madame HNINE, la restauratrice du Perch'oir. Cette dernière sollicite une remise de trois mois de loyer (janvier-février-mars) car elle n'a pas de réduction de charges alors que l'activité marche au ralenti en ce moment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accède à sa requête car elle ne bénéficie pas actuellement de subvention réduisant ses charges.

INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BP 2022

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts") = 161 902 euros

Conformément aux dispositions applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 40 475 euros, soit 25 % de 161 902 euros au chapitre 21.

BANQUET DES AINES

Le Maire fait le bilan du banquet du 5 décembre dernier.

Dans l'ensemble, ce fut une réussite. Pour l'année 2022, le conseil municipal souhaite renouveler cette formule de repas avec la remise des colis de Noël.

Le conseil municipal souhaite se rapprocher de son homologue de Beaumont-les-Autels pour étudier l'éventualité d'un banquet commun entre les deux collectivités.

MAISON HAZOLO

Le Maire informe le conseil que Monsieur HAZOLO a repris contact.

En amont de l'acquisition de cette maison, il est utile de définir la destination de ce bien afin de connaître les subventions possibles adaptées à l'acquisition.

Après délibération, le conseil municipal projette d'en faire un gîte.

Le Maire propose de prendre un rendez-vous avec Madame la sous-Préfète afin d'étudier les différentes aides que la commune pourrait obtenir pour la réalisation de ce projet.

ACQUISITION MATERIEL ENTRETIEN

Le Maire explique aux conseillers qu'il serait nécessaire d'investir dans du matériel d'entretien :

- Un escabeau
- Un nettoyeur thermique
- Un taille haie télescopique

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'acquisition de ce matériel mais il émet le souhait de demander à la municipalité de Beaumont-les-Autels si elle serait favorable à la mutualisation de ce type de matériel.

Le Maire propose de se rapprocher des élus de Beaumont pour en discuter, il souhaiterait également que le travail d'entretien soit mutualisé également, notamment sur l'entretien des chemins de randonnées.

POINT PROJETS EN COURS

Le conseil municipal fait le point sur les travaux en cours

- **Réhabilitation de la cloche de l'église** : le devis a été envoyé aux services de la DRAC pour étude. Mme ROUSSELET présente le devis d'ouverture et repose de la toiture pour extraction de la cloche.

La commune est dans l'attente également du rapport de l'architecte qui est venu le 14 décembre dernier qui, lui a d'autres priorités sur l'urgence de certains travaux à effectuer.

- **Citystade** : avancée du projet, les demandes de subventions sont en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux de la municipalité : le conseil municipal décide de ne pas faire les vœux pour 2022, la situation sanitaire étant actuellement trop restrictive et la perspective à un mois bien trop incertaine.
- Election de la Rosière 2022 : l'élection de la Rosière se fera lors de sa séance du conseil municipal prévue le samedi 22 janvier 2022 à 10 h 30

- **Courriers divers** : le Maire donne lecture de divers courriers
- **Réfection de chemins** : La commission « travaux-chemins » est convoquée le mercredi 29 décembre 2021 à 9 h 30 pour préparer la programmation de l'entretien de voirie et travaux à réaliser en 2022.